



Nouvelle Comptabilité des syndicats de Copropriétaires

Objectif

L'objectif de cette formation est de :

- Comprendre à travers une approche essentiellement pratique les nouvelles règles comptables conformément au décret du 27 mai 2004, au décret et à l'arrêté du 14 mars 2005. Ces textes ont été pris en application de la loi SRU.
- Faciliter la communication avec les comptables
- Apprendre à utiliser les nouveaux outils pour préparer le budget, vérifier les comptes et apprécier la situation comptable des syndicats, répondre aux questions des copropriétaires.

Intervenant

Un formateur consultant au niveau du D.E.C. S Certificats Juridique et Comptable

Effectif Maximum

- 15 participants

Pré – requis

- Maîtriser les bases comptables

Public visé

- Syndics de copropriétés

Durée

- Une journée 7 heures
9h00-13h00 et 14h00-17h00

Tarif

- 420€ HT (Frais de restauration 25€HT compris) TVA 19,60%

Lieux et Dates

Lyon le 14 janvier 2008

Points forts

Face à face pédagogique entre le formateur et les stagiaires. Alternance d'exposés théoriques/exemples pratiques.

L'intervenante est patricienne immobilière depuis 26 ans. Elle forme sur la nouvelle comptabilité copropriété depuis juin 2005 et pratique la nouvelle comptabilité copropriété depuis plus d'un an.

Un document sera remis à chacun des participants.

Inscriptions

04 91 07 02 52

Ou sur notre site Internet
pré-inscription en ligne :

www.sirius-formation.com

Programme

A La réforme de la comptabilité des syndicats de copropriétaires

- Les modifications dans l'approche comptable depuis la publication de la loi SRU et ses textes d'application
- Les obligations nouvelles

B Les documents comptables

- Documents comptables obligatoires : journal, grand livre, balances
- Comptabilité d'engagement : les principes
- Modalités de tenue des écritures : plan comptable, TVA, pièces justificatives, références, intangibilité des enregistrements
- Lecture et contrôle des documents comptables

C Le suivi budgétaire

- L'établissement du budget dans le respect des normes comptables
- Les outils disponibles pour assurer le suivi budgétaire
- Le tableau de bord budgétaire
- Le respect des imputations comptables (générales et analytiques)

D Les travaux et les opérations exceptionnelles

- Règles d'utilisation des comptes de provisions hors budget et d'avances en corrélation avec les comptes de produits et les comptes de trésorerie
- Règles d'utilisation des comptes fournisseurs et des comptes charges
- Les travaux étalés sur plusieurs exercices
- Gestion des subventions

E Les opérations comptables de fin d'exercice

- Rattachement des charges à l'exercice
- Rattachement des produits à l'exercice
- Contrôles de cohérence à réaliser
- Provisions pour créances douteuses : copropriétaires, autres tiers
- Comptes d'attente à épurer
- Régularisation annuelle des charges courantes : excédents et insuffisances

F Les documents de synthèse obligatoires

- Etat financier
- Comptes de gestion
- Etat des travaux non clôturés à la fin de l'exercice